

L'an deux mille vingt-deux, le six janvier,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 en visioconférence sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 2	14
Total des voix : 21		

Date de convocation
20/12/2021

Délibération
n°22_01_B1_10

Etaient présents :

7 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Jean-Marie PAUTRAT** : Allons ; **Jean-Pierre HERRIOU** : Moissac-Bellevue ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Alain SAVARY** : St Paul lez Durance ; **Romain COLIN** : Moustiers Sainte Marie

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** : Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; **Christophe BIANCHI** : Durance Luberon Verdon agglomération ;

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix chacun) : **Sophie VAGINAY-RICOURT** et **Jean-Charles BORGHINI**

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL**, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence

Ont donné pouvoir (1 voix chacun) : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) à Bernard CLAP

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES PROJET DE RESTAURATION D'UN CHEMIN CALADÉ

Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2023

Vu la délibération du Bureau n° 21_07_B5_05 en date du 1^{er} juillet 2021 décidant l'accompagnement des communes en vue de la restauration et la valorisation d'édifices bâties et fixant les tarifs de cet accompagnement en quasi-régie

Le Président expose,

Le Parc accompagne plusieurs communes sélectionnées dans le cadre d'un appel à communes volontaires lancé en 2020, sur des projets de restauration ou de valorisation de leurs édifices bâties.

14 projets différents ayant été sélectionnés, ce travail d'accompagnement va s'étaler tout au long des années 2021, 2022, 2023. La rencontre avec les porteurs de projets a permis d'avancer dans les étapes, notamment sur la définition des projets, la recherche de financement et le calendrier de réalisation. A l'issue de chaque rencontre avec les élus et d'identification des projets, une note d'opportunité a été rédigée, comprenant les éléments techniques et financiers permettant de cadrer l'action. Si un accord est trouvé, une convention est signée engageant les deux parties sur le contenu de la prestation et les conditions financières.

La commune de Trigance est intéressée par cet accompagnement pour la restauration d'un chemin caladé qui se trouve au nord de l'église. Les élus souhaitent valoriser ce site aujourd'hui délaissé en faisant ressortir les anciens pas d'ânes qui conduisent à l'entrée de l'église tout en sécurisant le site par la pose d'un garde-corps. Au-delà de la restauration, l'objectif est d'offrir un lieu d'exposition pour présenter les artistes locaux, en utilisant les façades ainsi que le jardin d'agrément. Ayant pris connaissance trop tardivement de l'appel à commune volontaire, ils n'ont pas candidaté en 2020 et le regrettent. Ils souhaitent aujourd'hui pouvoir bénéficier de l'accompagnement proposé par le Parc sans attendre un prochain appel à communes volontaires (non fixé à ce jour).

Après étude du dossier et en tenant compte également des enjeux patrimoniaux naturels sur ce projet, il est proposé aux élus d'étudier cette demande pour les raisons suivantes :

- Les premiers échanges entre les élus et le Parc à propos de cet édifice datent de 2010.
- Le bâtiment a été inventorié par le Parc lors de l'inventaire thématique des cabanons et pigeonniers du plateau de Valensole.
- L'édifice est communal, ce qui est une exception pour un cabanon.
- L'architecture typée du début 20^e siècle en fait un élément à part.
- La toiture présente des infiltrations et menace le bâti à moyen terme.

... / ...

99_DE-004-250401072-20220106-DEL22_01_B1

- Il est habité par une colonie de petits rhinolophes.
- Il se situe sur l'itinéraire de la Routo.
- Un projet de valorisation s'appuyant sur les enjeux naturalistes peut redonner un usage à ce bâti isolé qui fait l'objet de dégradations régulières.
- Ce projet serait construit avec les associations de la commune.
- La commune est limitée dans l'accès aux aides publiques, seule possibilité avec l'appel à projet patrimoine rural de la Région sud qui se clôt fin février 2022.
- La commune a déjà prévu un budget pour la restauration de ce bâtiment.

	Contenu de la prestation	Durée	Coût
Projet de restauration			
AMO + MOe Parc	Conduite chantier participatif	De 1 à 6 jrs	1 000 €
Projet de valorisation			
AMO	Suivi administratif	A définir	A définir

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent le projet d'accompagnement de la commune de Trigance pour la restauration d'un chemin caladé autour de l'église St Michel,
- disent que conformément à la délibération du Bureau du 1^{er} juillet 2021, cette prestation d'AMO et de Maitrise d'œuvre en quasi-régie sera facturée à la commune pour un montant de 1 000 €.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

DEL21_01_B1_10

